

MAIRIE DE

ARRONDISSEMENT DE

Du an mil huit cent cinquante-neuf, à heure

ACTE DE MARIAGE d

âge de ans, né à département mil
 d le du mois d domicile
 à profession d
 département d fils d
 N° domicile à profession d
 département d et d

Et d
 Ageé de ans, née à département d
 le du mois d mil
 profession d domicile à département
 d fille d
 profession d domicilié à département
 d et d

Les actes préliminaires sont : 4°

Cet acte est passé par vous, Marius, Officier public, au nom de l'état civil, le présent registre, contenant pour l'année 1859, onze actes de Mariage.

La Garde le 2 Janvier 1860

Marius



et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux :

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1830, les futurs époux, ont déclaré qu'il été fait contrat de mariage, à la date du mil huit cent cinquante par-devant Me notaire à département d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un

En présence de
 domicilié à département d âgé de
 profession d

De
 domicilié à département d âgé de
 profession d

De
 domicilié à département d âgé de
 profession d

Et de
 domicilié à département d âgé de
 profession d

Après quoi, moi faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi.